

BULLETIN DU VIVRE AVEC N15

Le bulletin d'information de la FNLV



DANS CE NUMÉRO

COMPTE RENDU DE L'AG

**LE BILAN DES
RENCONTRES PAR J
TRÉMINTIN**

**L'INTERVENTION DE LA
CNAPE**

LES ACTUALITÉS

Le mot du président

Ce bulletin vient surtout rendre compte de nos rencontres nationales FNLV 2024. Ces dernières présentaient deux objectifs principaux :

D'abord, évoquer nos spécificités, à travers notre histoire et la notion de Permanence du lien que nous défendons. Ce point nous paraissait primordial à mettre en avant pour tenter de rassembler la plus largement possible. En effet, nos lieux, nos projets, nos personnalités ... sont très diverses. Personne ne peut prétendre détenir une forme de vérité quant à l'organisation du mode d'accueil proposé par un LVA. Il s'agissait en fait d'évacuer un vieux débat : "qui est légitime ?" ou "qui est un vrai LVA ?"...

C'est reparti



Cet esprit de rassemblement qui était proposé aux participants et plus largement aux adhérents a également été à l'origine d'une prise de contact active avec d'autres groupements de LVA et de lieux d'accueils atypiques. De fait, des représentants du GERPLA et de OSER étaient présents à ces rencontres (tout comme j'ai pu assister cette année aux rencontres de OSER et du GERPLA). Il me semble que cet objectif est en bonne voie, et je pense que dans la période que nous vivons actuellement, il est de notre devoir de tenter autant que faire se peut de travailler ensemble et de montrer que malgré une très grande diversité (de mode de vie, de convictions politiques, d'organisation de l'accueil ...) nous sommes capable de porter ces valeurs humanistes qui nous ont amené à engager nos vies dans cette activité si particulière.

Ces échanges, entre adhérents, et avec les autres groupements, se poursuivront au cours des prochains mois et j'espère que notre organisation pourra être moteur de cette dynamique, sans volonté d'hégémonie mais dans un esprit de coconstruction et de collaboration.

Le second objectif visé était de proposer une nouvelle ré-organisation de notre fonctionnement interne. Dans l'espoir de favoriser l'engagement, de redonner du dynamisme à l'esprit militant qui a mené à la création de la FNLV, et de tenter d'amener d'avantage de démocratie et de représentativité, nous avons proposé d'élire un collègue d'administrateur (le CA n'était jusqu'alors composé que de membres de droit, à savoir les Présidents FRLV et représentants départementaux). 11 adhérents se sont portés volontaires (10 membres et un suppléant) et se sont déjà mis au travail sérieusement. Avec ce nouveau collègue d'administrateur nous avons mis en place les 4 commissions évoquées dans nos communications précédentes. Vous serez d'ailleurs bientôt de nouveau interpellés à ce sujet.

Ce point également est important car il marquera la direction que la FNLV prendra dans son avenir proche. C'est aujourd'hui le besoin de conseil et de services qui est le plus plébiscité par nos adhérents et ce sont ces deux points qui amènent, tous les jours ou presque, des LVA à nous rejoindre. Il est indispensable de poursuivre ce travail d'accompagnement et de le structurer à travers la construction de différents outils.

Mais dans un contexte où nos dirigeants (locaux ou d'État) semblent être de plus en plus méfiants envers nos structures qu'ils pensent ne pas pouvoir contrôler et sur lesquelles ils fantasment des volontés de lucrativité ou des défaillances dans les accompagnements (d'après les mots même d'un conseiller de notre sinistre de référence !), nous nous devons de rester unis et solidaires. La fonction de Permanent Responsable de LVA est un engagement militant, un choix de vie qui va au delà d'un projet professionnel. Et c'est cela qui nous permet de réaliser les accueils que nous proposons aujourd'hui. Restons unis pour défendre ces valeurs face aux dirigeants actuels et futurs et continuons, par nos actes à montrer qu'une autre voie est possible. Notre existence même est un acte politique : sauvegardons cela !!

Merci à tous pour votre attention et à bientôt pour d'autres actions et rassemblements
Gwenael Bailliard (Président FNLV mais surtout Permanent Responsable du LVA Arz Bevañ)

L'Assemblée Générale et Extraordinaire

par Yannick Paquereau

Nous allons exposer ici l'essentiel à en retenir, car vous aurez reçu le Procès-Verbal.

La FNLV connaît actuellement un accroissement de son nombre d'adhérents avec à ce jour **200 adhérents**, dont 27 porteurs de projet, et ce malgré l'augmentation des cotisations.

Le poste de secrétaire général est en conséquence sécurisé. Nous avons aussi les moyens d'envisager le financement de notre prochain site internet, ce qui sera fait courant 2025.

La FNLV porte désormais 2 branches dans son activité, avec un côté « Services » qui semble réussir, et un côté militant qui connaît en revanche plus de difficultés, car nous manquons de monde dans le bureau et le CA.

L'activité de la FNLV repose de façon excessive sur un duo, du président et son secrétaire, qui au demeurant forme un bon binôme, mais pas suffisamment démocratique.

En conséquence, on peut imaginer deux scénarios possibles à moyen terme: si la FNLV n'arrive pas à regarnir son bureau et trouver son prochain président (fin du premier mandat dans un an), il faudra envisager une inversion de l'initiative, qui reviendrait à un « directeur général » et son équipe de technicien qui rendrait des comptes au bureau. Ce n'est clairement pas l'hypothèse que préfère le bureau mais il faut l'envisager par précaution. Certains mouvements militants fonctionnent ainsi.

L'autre hypothèse consiste à retrouver suffisamment de militants pour regarnir notre bureau et notre CA, afin de relancer la dynamique de la fédération.

C'est pour cette raison que les statuts de la FNLV viennent d'être modifiés en conséquence, afin de permettre l'intégration de 10 membres élus dans le Conseil d'Administration.

L'autre changement sur lequel a voté l'assemblée, est le déménagement de la CNAPE, qui héberge le siège social de la fédération. Son adresse est donc désormais au 33 avenue d'Italie 75013 Paris 13.



Synthèse des rencontres de la FNLV à Pontmain - 21, 22 et 23 mai 2024

Par Jacques Trémintin

Faire le récit de ces rencontres, si fréquentes dans le travail social, appartient à une tradition qui trouva pendant 35 ans sa place dans les colonnes de Lien Social. Cette belle revue a disparu, mais il est heureusement encore possible de perpétuer cette coutume. Prolongeons-là avec les riches réflexions qui ont alimenté les journées annuelles de la Fédération nationale des lieux de vie tenues les 21, 22 et 23 mai à Pontmain dans le département de la Mayenne.

Etablir une définition des lieux de vie et d'accueil (LDVA) a toujours relevé d'une mission impossible, tant leur genèse, leur démarche et leur fonctionnement sont marqués au coin de la diversité. Le génotype de ces structures sociales et médico-sociales laisse néanmoins apparaître un ADN au croisement de l'utopie, de la créativité et de l'originalité. La diversité de ces espaces est non seulement le reflet de bien des personnalités charismatiques qui les ont créés et les font vivre, mais trouve tout autant un écho dans les multiples associations qui les représentent.



Ces 500 LDVA, dont le nombre fluctue chaque année au gré des disparitions et des créations incessantes, se retrouvent (ou pas) au sein de l'ASEPSI, du CRA, du FASTE, du GERPLA, du RESO, de l'UNAPS (et bien d'autres collectifs locaux) ... autant d'acronymes désignant ces regroupements proposant à leurs adhérents de sortir de l'isolement, de mutualiser leurs expériences et de servir d'interlocuteurs auprès des institutions et des financeurs. Avec ses 197 adhérents (entités en exercice) et ses 25 porteurs de projets (en construction), la Fédération nationale des lieux de vie est l'une des dernières à s'être constituée, en 2003. Quarante LDVA étaient représentés lors de ses journées nationales 2024. Echanger avec certains d'entre eux permet alors de prendre la mesure de leur infinie variété.

Ici une ancienne cadre de l'ASE devenue présidente de l'association gestionnaire tout étant agissant en tant que gestionnaire salariée administrative et comptable pour mieux libérer les couples de permanents totalement dédiés à l'accompagnement des enfants. Là, un ancien éducateur de prévention fondateur avec sa femme d'un lieu de vie qui s'interroge sur la viabilité d'un recrutement de salariés : comment réussir à les intégrer à l'osmose pré-existante entre vie familiale et accueil des enfants placés ?

Ici, un département fortement investi auprès de ses lieux de vie, au point de leur assurer une avance budgétaire d'une année de financement. Là, un Conseil départemental qui missionne un de ses services pour contrôler des lieux de vie soupçonnés par principe d'être des fraudeurs, les modalités éducatives mises en œuvre disparaissant totalement derrière la recherche du respect des exigences administratives, réglementaires et comptables.

Ici un accueil ouvert aux enfants âgés de 2 à 5 ans, ailleurs aux 6-12 ans. Là, des enfants arrivés à 7 ans, y sont encore après leur majorité. Décidément, l'hétérogénéité des contextes, des publics et des modalités d'accompagnement prévaut. Et c'était bien là l'objectif recherché par la fédération, en organisant ces journées : démontrer (pour reprendre la belle formule d'une des participantes) que « ce que nous partageons, ce sont nos différences »).



D'hier à aujourd'hui

Il est revenu à Yves Frouin, doctorant préparant une thèse sur les pratiques d'accompagnement en Lieu de vie et d'accueil d'inaugurer ces rencontres. Que de noms prestigieux émergent de sa riche monographie retraçant la préhistoire d'une aventure qui se confronte aujourd'hui à de nouveaux défis, après en avoir relevé tant depuis des années.

Evoquer les précurseurs, c'est démontrer un foisonnement récurrent, une subjectivité toujours à l'œuvre et une recherche permanente de sens. L'influence de la pédagogie de Maria Montessori ; le rôle moteur des CEMEA ; la personnalité centrale de Fernand Deligny ; le poids de la psychothérapie institutionnelle initiée par Lucien Bonnafé, François Tosquelles ou Jean Oury ; la révolution copernicienne de l'anti-psychiatrie d'un David Cooper lui faisant écho ; le militantisme acharné d'un Claude Sigala ; l'efficacité d'un Jean-Pierre Rosenczveig dans les cabinets ministériels ; l'action résolue d'un Pierre Gauthier, directeur de l'action sociale ; la figure incontournable d'un Jacques Ladsous présent pendant plus de 60 ans à toutes les étapes de l'aventure des LDVA. De ce foisonnement de personnalités, d'expérimentations et de cheminements, il serait vain de tenter d'en tracer une chronologie linéaire. C'est un véritable buissonnement qui se produit, certains vécus et actions en inspirant d'autres ou s'isolant, se mutualisant ou restant unique, marquant la mémoire ou se perdant dans l'oubli.

Et puis il y a le contexte historique : l'épisode du front populaire de 1936 et l'implication de son ministre de la jeunesse Jean Zay ; la première expérimentation de la psychothérapie institutionnelle de l'hôpital Saint Alban entre 1939 et 1944 ; l'ordonnance du 2 février 1945 donnant la primauté de l'éducatif sur le répressif ; la Grande Cordée présidée par Henri Wallon dans les années d'après-guerre ; le mythique lieu de vie de Monoblet dans les Cévennes où Fernand Deligny vivra aux côtés de jeunes autistes jusqu'à sa mort en 1996 ; le bouillonnement de projets construits dans la foulée de mai 1968, à l'image de l'école expérimentale de Maud Manoni à Bonneuil sur Marne, l'année suivante ; le coup d'arrêt qui suivit l'affaire du Coral en 1984 renforçant les accusations de sectes, de gourous et de pédophilie pesant sur ce type de lieu atypique.

Enfin, se profile le long cheminement vers une reconnaissance institutionnelle du modèle LDVA, avec pour commencer la circulaire de Georgina Dufoix du 27 juillet 1983. Puis, les premières Assises nationales des Lieux de Vie et d'Accueil, tenues les 4 et 5 mars 1994, regroupant les principales associations sous un titre évocateur « 20 ans de pratique et toujours pas de statut ». Encore, la constitution d'un groupe de travail avec les services de l'État, aboutissant deux années plus tard à un document de synthèse précisant les modalités d'identification, d'agrément et de statut. Mais il faudra attendre la loi 2002-2 pour que les LDVA intègrent, enfin et à part entière, le dispositif de protection de l'enfance. Après tant d'années de vide juridique, les décrets d'application ne cesseront de se succéder : 30 décembre 2004, 9 avril 2006, 4 janvier 2013, 21 décembre 2016, 8 janvier 2021 ...

Pourtant cette reconnaissance légale tant attendue n'est pas sans soulever bien des craintes. Car, si la loi est toujours en retard sur l'innovation, elle peut la brider quand elle la rattrape. A la flexibilité, l'adaptabilité et la disponibilité des LDVA, la menace est tangible de leur voir potentiellement opposer le formatage des pratiques, la rigidité des procédures et les contraintes réglementaires. C'est à ce péril que tenta de répondre Sylvère Burel, du cabinet d'expertise « Cap-Es » spécialisé des évaluations dans le secteur social et médico-social.

Contrôle ou évaluation ?

D'emblée, ce technicien expérimenté a convenu du caractère artificiel et abscons du référentiel que la Haute autorité de santé a conçu avec la volonté affichée d'éviter la fragmentation des repères. Il fallait homogénéiser les évaluations des 40 000 établissements sociaux et médico-sociaux exerçant dans notre pays, sans tenir compte de leur spécificité ! Même s'ils n'ont pas ce statut d'ESMS, les LDVA sont tenus, eux aussi, de se confronter à ce référentiel composé 3 chapitres (la personne accompagnée/les professionnels/les ESMS) qui se déclinent en 9 thématiques, réparties elles-mêmes en 43 objectifs, référencés sous la forme de 157 critères (137 quand il ne s'agit pas de personnes âgées) ... Ouf ! Ce référentiel revendique d'être centré sur l'utilisateur. Mais pas un usager ayant des besoins spécifiques en fonction de sa problématique, mais un usager générique pour qui le pari est fait d'identifier des besoins universels. Mais revenons à notre technicien qui a tenté de rassurer son public. Les évaluateurs disposent d'une liberté pour mettre en musique cette approche, explique-t-il. Lui-même et ses collègues privilégient une co-construction de la démarche avec la structure auditée, en favorisant l'adaptabilité, la bienveillance et la création de sens. Après tout, si les procureurs appliquent déjà l'adage « l'écrit est servi, la parole est libre », pourquoi les évaluateurs n'en feraient-ils pas de même ?



Pour préparer leur visite sur site, il est nécessaire au préalable de leur fournir un certain nombre d'éléments de preuve, parmi lesquels la mise en application des sept outils opposables issus de la loi de 2002-2 : le projet d'établissement, la charte des droits et des libertés, le règlement de fonctionnement, le livret d'accueil, la convention de séjour, le groupe d'expression des usagers, la personne qualifiée. Sur place, les évaluateurs prendront deux jours pour consulter les documents existants, observer le fonctionnement quotidien et assurer des entretiens tant avec la direction qu'avec les professionnels et les usagers (en respectant toutefois leur disponibilité temporelle et psychique, étant donné leur fragilité supposée). Chacun des 137 critères fait l'objet d'une cotation allant de 1 et 4, accompagné des commentaires justifiant cette note.

Le fruit de leurs investigations prend la forme d'un pré-rapport adressé au client de leur prestation qui dispose de quatre semaines pour formuler des remarques pouvant éventuellement conduire à des modifications. C'est encore à lui de transmettre l'évaluation finalisée tant à son autorité de tarification et de contrôle qu'à la Haute autorité de santé. Il pourra ensuite en disposer à sa guise, comme support par son éventuelle réorganisation ou auprès de ses partenaires.



Pour Sylvère Burel, les remarques formulées à la suite de cet audit sont autant d'opportunités d'amélioration, l'enjeu étant d'identifier les problèmes potentiels avant qu'ils n'émergent, pour mieux y répondre dans une logique d'anticipation. A ce jour, la cotation des LDVA évalués par Cap-Es est en moyenne de 3 sur 4. Ce ne sont pas leurs valeurs qui sont prises en défaut, leurs soucis principaux vérifiés au cours de l'évaluation étant le plus souvent celui de la sécurité et de la protection des jeunes accueillis, le respect et l'écoute de leur parole, l'attention et l'affection qui leur sont portés. Les marges de progression identifiées portent plutôt sur la traçabilité des décisions ; sur une tradition de l'oralité ne se traduisant pas suffisamment sous la forme de traces écrites ; sur une fréquente carence dans la maîtrise des documents internes ; sur un projet d'établissement incomplet. Mais ce qui manque le plus, c'est surtout un manque d'anticipation des risques individuels et collectifs.

Et c'est sans doute sur ce dernier point que la belle démonstration de Sylvère Burel a trouvé ses limites. Une participante l'a interpellé sur la nature même de l'éducation qui ne peut se déployer qu'en prenant des risques. Il a tenté de convaincre l'assistance de la nécessité de réfléchir en équipe sur la survenue d'événements indésirables et la façon d'y faire face. Mais, la réalité du terrain impose trop souvent de tenir compte du contexte pour permettre de la faire entrer les risques dans des protocoles. Le fossé s'est encore creusé quand il a commencé à évoquer la quête de la perfection, formulation qui pour être familière au qualitatif qu'il est, est bien étrange dans le travail social. On peut chercher à atteindre l'excellence dans la fabrication de boîtes de petits pois, pas vraiment face à la complexité, l'incertitude et l'aléatoire de la psyché humaine. On peut toujours tenter de faire le moins mal possible, sans être persuadé d'y parvenir jamais. Réflexion ironique d'un participant qui est loin de clore le sujet, mais qui aide à le relativiser « le papier est un excellent isolant. Plus il y a de papier, plus on s'isole de la réalité ». Après le compte-rendu de cette séance des plus instructives concernant une procédure incontournable et l'art et la manière de la rendre la moins hors-sol possible, passons à cette matinée consacrée à ce qu'ont en commun les LDVA.

Quel ADN partagé ?

Les adhérents de la FNLV (et tous les autres) se répartissent entre plusieurs modèles : tout le monde vivant sous le même toit familial ; un partage entre la résidence dévolue aux enfants et le lieu privé de la famille ; des salariés venant compléter le couple de permanents ; une permanence intermittente ; des regroupements de plusieurs entités, un statut entrepreneurial ou associatif. Dès lors, il est légitime de se poser des questions : que partagent tous ces LDVA entre eux ? Que peuvent-ils faire ensemble ? Quelle est la cohérence de cette diversité ?

Pour apporter des réponses, les organisateurs avaient décidé de répartir les participants en trois groupes, autour d'une même interrogation (qu'est-ce que la permanence du lien ?) abordée à chaque fois à partir de trois techniques différentes. Le premier groupe travailla avec les six niveaux logiques de la Pyramide de Dilts : quelle réponse apporter en fonction de l'Environnement, du Comportement, des Capacités, des Croyances/Valeurs, de l'Identité et du Sens. Le second groupe fut invité à réagir à cinq assertions (être présent surtout quand on n'est pas là/, un quotidien cohabité/ instituer l'artisanat/cultiver les liens qui libèrent/singulariser l'éthique du lien). Le troisième approche utilisa l'outil de la boule de neige : donner sa propre définition, puis la confronter à un alter-ego pour obtenir une proposition commune, puis le faire en réunissant deux groupes de deux, puis à huit, enfin avec l'ensemble des participants.

De ces fructueux échanges sont ressortis de riches réflexions, permettant de mesurer les multiples façons singulières de faire permanence, tant à partir d'un lieu que des personnes, d'une relation que d'une temporalité. La permanence à travers un lieu, d'abord. L'architecture peut fonctionner comme un point de repère, de référence, voire d'identification dans la vie d'un jeune. Ce lieu peut être fixe ou flexible, stable ou mouvant. Ce peut-être un point vers lequel on revient régulièrement après s'en être éloigné ou un espace visité lors d'un séjour ponctuel particulièrement incarné. Un véhicule (minibus, bateau ...) qui se déplace peut constituer un ancrage favorisant la sécurisation affective.

La permanence à travers des personnes, ensuite. Ce peut être tout autant une forte personnalité dont il est possible de s'attacher en toute sécurité. Mais, c'est parfois un jeune présent pendant des années qui marque la permanence des lieux face au turn-over des accompagnateurs. Tout comme la constance d'un lieu de vie face à la succession des interlocuteurs de l'ASE qui changent régulièrement.

La permanence à travers la relation, encore, quand celle-ci se concrétise par un accueil bienveillant et l'acceptation de l'autre tel qu'il est. Le lieu de vie devient alors lieu de liens avec lesquels le jeune doit s'affilier et s'accueillir en trouvant dans la rencontre une possibilité de se construire, de s'épanouir et de se développer. Il doit pouvoir aussi se désister au nom du droit à la renonciation. Mais, le lien doit tout autant se tisser et s'entretenir, se réactualiser et se renouveler continuellement aussi avec les tutelles ou les autres LDVA.



Enfin, la permanence au risque de la temporalité. Elle peut se concrétiser dans la continuité ou la discontinuité, dans la pérennisation ou l'intermittence, s'inscrire dans le temps long ou s'articuler avec l'absence. Se pose alors la question de l'autonomisation que peut venir freiner le risque d'une présence omnisciente, omnipotente et omniabsorbante des adultes.

S'il est bien un dysfonctionnement auquel doit répondre la permanence du lien, c'est la carence affective. Il est revenu à Pauline Goutodier, psychologue et formatrice à l'Institut de la parentalité, de clore ces journées, en approfondissant la théorie de l'attachement.



Promouvoir l'attachement sécurisé

Cette approche s'avère particulièrement précieuse pour la compréhension des comportements de nombre d'enfants accueillis en LDVA. Le syndrome de l'hospitalisme établi par René Spitz, la recherche de sécurité chez les bébés singes démontrée par Harry Harlow ou l'empreinte chez les oies théorisée par Conrad Lorenz ont contribué à structurer la théorie de l'attachement élaborée par Bowlby et Ainsworth. De quoi s'agit-il ?

L'être humain est programmé biologiquement, dès sa naissance, pour s'attacher. La satisfaction de ce besoin inné encourage deux aspirations fondamentales : la recherche de sécurité et l'aspiration à l'exploration de son environnement. Un adulte qui se montre cohérent et prévisible, stable et chaleureux à l'égard d'un enfant contribue à développer chez lui un attachement « sécurisé », lui permettant d'aller à la découverte du monde, tout en étant rassuré de pouvoir revenir vers la relation protectrice qui l'apaise. C'est bien parce que son système de détresse est désactivé (il se sent en sécurité) que son système d'exploration s'active (en ne craignant pas les effets pervers d'une séparation). Il va donc pouvoir se mouvoir, apprendre à marcher, à parler, à tisser des relations avec ses pairs, gérer ses émotions ... en un mot se développer. Autant de comportements qui seront d'autant plus entravés que le modèle interne opérant que l'enfant se forge s'enferme dans la méfiance et l'incertitude face à des adultes inconstants et insécurisants.

L'Institut de la parentalité utilise la métaphore du porte-avion. Les avions qui en décollent le font d'autant plus sereinement qu'ils auront la certitude de s'y poser à nouveau après s'en être éloignés quand ils auront prospecté les alentours.

Quand le petit d'homme est assuré de pouvoir retrouver la base affective dont il s'est écarté un temps, il développera un attachement « sécurisé ».

Quand la fiabilité de cette base de repli s'avérera incertaine, voire menaçante, son attachement va s'avérer « insécurisé ».

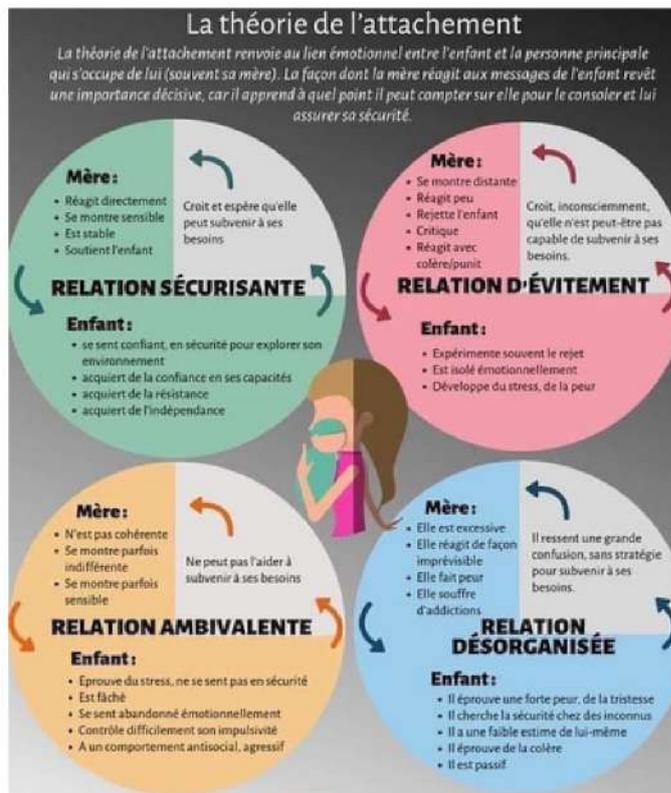
« Insécurisé-évitant », quand l'enfant apprend à ne pas compter sur des adultes (il vaut mieux éviter la piste d'atterrissage du porte-avion qui est rarement disponible).

« Insécurisé-ambivalent », quand l'enfant ne cesse de solliciter les adultes tout en les rejetant, par crainte de nouvelles déceptions/trahisons (quand la piste alterne aléatoirement entre disponibilité et indisponibilité).

Enfin « Insécurisé-désorganisé », quand l'intervention de l'adulte est identifiée à un danger immédiat et constant (le porte-avion tire des missiles contre l'avion dès son approche).

Si 65 % des enfants vivent un attachement sécurisé, l'attachement insécurisé évitant, ambivalent et désorganisé représente respectivement 15%, 15% et 10% de la population enfantine.

La figure la plus déstructurante est bien sûr l'attachement insécure-désorganisée poussant l'enfant à l'agressivité et à la violence, à l'évitement et à la vigilance permanente, à la défiance et au rejet face à l'autre considéré comme un danger potentiel. Ce sont souvent ces enfants qui se retrouvent en LDVA, provoquant chez l'accueillant un sentiment d'impuissance, d'échec et d'incapacité face une personnalité perçue comme au mieux étrange et peu compréhensible, au pire comme effrayante, voire dangereuse. Il faut beaucoup de temps et de patience pour détricoter cet attachement insécure et tenter de démontrer à l'enfant, à force de disponibilité, de constance et de bienveillance, qu'il est possible non seulement de compter sur l'adulte mais aussi de temporiser et de différer son absence ponctuelle qui ne se confond pas avec cet abandon qu'il a si souvent vécu.



Épilogue

Au terme de ces belles rencontres, chacun(e) aura trouvé matière à réflexion et à de fertiles discussions, mais aussi à de nouveaux questionnements. Une bonne formation étant toujours celle qui ne clôt pas le débat, mais qui l'ouvre sur un ensemble de possibles, mission accomplie !

Si le regard subjectif que je porte sur ces journées 2024 de la FNLV justifie bien des commentaires, des compléments, voire des avis divergents, c'est que chacun(e) d'entre nous les a vécues d'une manière singulière. Que d'autres contributions viennent enrichir mon propos serait une belle opportunité de prolonger nos échanges.

Jacques Trémintin

Le 25 mai 2024



Intervention de la CNAPE avec Pauline De la Losa et Marie Pierre Auger,

Thématique abordée : Quelle place pour les LVA dans la dynamique de la protection de l'Enfance ?

Marie- Pierre Auger nous offre une actualisation des politiques publiques dont vous trouverez le compte rendu sur le diaporama qui circulera au sein de la fédération ;

Marie Pierre nous rapporte ensuite ce qui lui semble important pour les LVA, en tant que technicienne de la protection de l'enfance, durant ces deux journées :

- Concept du "vivre avec"
- Cohabitation entre accueillants et accueillis
- Partage de la vie quotidienne en petit effectif
- Espaces singuliers de relations et d'organisation
- Basés sur les choix, désirs et compétences des fondateurs
- Objectif : créer un environnement d'accueil centré sur des relations de proximité
- Favoriser l'acceptation de la personne dans sa singularité et sa globalité

Selon la DREES en 2017

- « Les LVA occupent une position à la limite des établissements médico-sociaux et des accueils familiaux. »
- Petites unités d'accueil (capacité moyenne de 6 places)
- Se spécialisent le plus du point de vue du public accueilli
 - o Garçons (64 %) - filles (36 %)
 - o + 15 ans (44 %) - jeunes majeurs (12 %)
 - o Moins de MNA que la moyenne des établissements
 - o Enfants reconnus en situation de handicap (28 %) (MDPH (troubles psychique, cognitif ou comportemental)
- 55 % des jeunes devenant majeurs au cours de l'année 2017 sont maintenus en LVA
- Taux de rotation faible : les enfants y sont accueillis pour des durées plus longues et de manière plus stable que dans d'autres établissements.
- Accueil pour un temps plus long que les autres structures (avec villages d'enfants).

Ce que produisent les LVA pour les enfants :

- o Mettre fin à une forme « d'errance institutionnelle » caractérisée par les ruptures d'hébergement répétées empêchant de tisser des liens soutenant et durables
- o Accueil d'enfants ayant des difficultés à trouver leur place dans les autres dispositifs, y compris scolaire
- o Accueil : Stoppe ou freine la succession de ruptures et de déplacements - Produit un apaisement progressif des relations, une prise en charge thérapeutique plus stable, des prises de médicaments parfois allégées et Réouvre le chemin de l'école et d'autres domaines de socialisation : activités, loisirs, vacances

DE
DEFENSEURS
L'ENFANCE

CITE



POUR QUE L'ENFANCE
OIT UN JEU D'ENFANT

CNAPE

Pour les professionnels

À Le LVA émane d'un projet personnel et non pas d'une réponse à une commande sociale (les LVA sont en dehors des appels à projet)

- Nouvelle phase de trajectoire de vie, seconde carrière, voire même deuxième vie
- Bifurcation provoquée par des rencontres importantes et/ou des expériences marquantes qui déterminent ces choix reflétant une aspiration à vivre une aventure humaine.

Appétence :

- Pour le social, autonomie et indépendance vis-à-vis des hiérarchies
- Pour les dimensions pratiques de l'accueil : « vivre avec » et « faire avec »
- Créer son propre cadre d'action avec son propre référentiel
- Posture critique à contre-courant des normes classiques du secteur socio-éducatif
- Possibilité d'auto-organisation au bénéfice d'une réalisation personnelle



Marie Pierre Auger nous invite à nous interroger sur le tableau ci-dessous :

▲ Et maintenant ?

	Ce que revendiquent les LVA	Ce que demandent les financeurs/CD
❶	Expertise de la pratique	Généralisation de la demande
❷	Connaitre les besoins des jeunes accueillis	Financement des réponses
❸	Créativité et permanence du lien	Institutionnalisation
❹	Indépendance	Règlementation

La première colonne s'oppose ou complète la seconde?

Les actualités de la FNLV

1) Le **décret du 29 février 2024** sur les nouvelles exigences pour les projets d'établissement.

Il va sans dire qu'il nous concerne et c'est une bonne chose puisque l'une des obligations, consiste à présenter le cadre légal de la structure.

C'est l'occasion de rappeler la nécessité de respecter notre cadre légal.

Les LVA ont été reconnus avec la loi 2002-2 qui leur a concédé un certain nombre de dérogations au nombre de six :

- Ils ne sont **pas soumis aux appels à projet**.
- Ils ne sont **pas dans les schémas départementaux** de la protection de l'enfance ou régionaux
- les LVA ne sont pas des ESSMS
- Ils n'ont **pas de convention collective**.
- Ils possèdent un **cadre de tarification propre** et donc distinct de celui des ESSMS.
- Les permanents possèdent un **cadre du travail particulier**.

Ces dérogations sont les outils qui permettent d'obtenir les résultats que l'on connaît avec les LVA, avec notamment une part importante dans l'accueil de situations complexes.

La FNLV est en train de rédiger un document qui va être transmis à ses adhérents, qui sera à compléter par le LVA et permettra de remplir ces obligations.

2) **Rappel de l'état de nos actions :**

- Nous n'avons pas de nouvelles de notre saisine du défenseur des droits au national.
- L'ADF n'a pas répondu à notre demande de collaboration pour faire mieux respecter notre cadre légal.
- Nous avons été reçus par un conseiller de Mme El Hairy début mai puis vint la dissolution... Le document de réponse que nous avons construit, vous a été transmis par mail. Il contient toute l'argumentation que nous avons produite et il peut sembler important d'en être bien informé.
- Nous avons été entendus par une commission interministérielle de la PJJ, commandée à l'époque de Mme Caubel, ils aimeraient retrouver des places avec les LVA.
- Nous avons été contactés par la commission d'enquête de Isabelle Santiago, mais n'avons pas de suite.



Les actualités de la FNLV

3) **Le témoignage de la CNAPE** lors de son audition par la commission d'enquête sur la protection de l'enfance:

- Les établissements n'ont pas le temps de vérifier le B2 avant de pouvoir embaucher la personne, contrairement à l'obligation donnée par la loi Taquet.
- La valse des ministres. La CNAPE regrette les changements trop récurrents qui empêchent la réalisation des décrets.
- Elle alerte sur le manque d'attractivité de nos métiers qui accentue la pénurie de main d'œuvre, dont les LVA souffrent moins dans une certaine mesure.

